



Indivision entre ex-époux - vente maison

Par **Marylise**, le **20/05/2011** à **11:51**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maisonnette en indivision avec mon ex-époux décédé l'année dernière. Son fils, héritier de sa part du bien, ne veut entreprendre aucune démarche de mise en vente de cette maison. Cette maison, inhabitée, risque de se détériorer et perdre de sa valeur.

J'aimerais savoir s'il existe t-il un recours afin de faire évoluer cette situation.

Merçi infiniment de votre réponse.

Par **mimi493**, le **20/05/2011** à **13:01**

C'est à vous d'entreprendre les démarches pour vendre. S'il refuse de signer le compromis de vente, vous devez l'assigner en justice et ça se terminera par une vente aux enchères.

La meilleure solution est de lui racheter sa part et de vendre la maison ensuite au meilleur prix

Par **Marylise**, le **20/05/2011** à **20:53**

Merci de votre réponse !